



ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

CONSEIL DU PERSONNEL

Le Conseil du Personnel, réuni le 15 février 1983
CONSTATE que :

- la concertation avec la Direction s'avère un échec :
 - . dernièrement encore la consultation de la Direction avec l'Association du Personnel sur l'indice a été une véritable parodie de concertation ;
- la position du Directeur général, d'être à la fois représentant des intérêts du Personnel et de ceux des Etats Membres, est totalement irréaliste, en tous cas avec la Direction actuelle ;
- dans ces conditions, le Conseil du Personnel est impuissant pour défendre efficacement les intérêts du Personnel ;
- l'établissement d'un organe de NEGOCIATION avec les Etats Membres, réclamé depuis de nombreuses années par l'Association du Personnel, et en dernier lieu lors de la proposition de décembre 1981, reste donc d'une urgence BRULANTE ;
- l'appui MASSIF du Personnel permettra l'aboutissement de cette revendication.

DECIDE :

- de poursuivre, en première priorité, l'obtention de l'organe de NEGOCIATION ;
- de suspendre à partir du 15.2.1983 à 19h.00 toutes activités statutaires avec l'Organisation.

MANDATE LE COMITE EXECUTIF pour :

- informer le Personnel ;
- organiser une réunion du Personnel le 23.2.83 ;
- informer, avant le Comité du Conseil du CERN du 25.2.83, le Président du Comité des Finances, le Président et les deux Vice-Présidents du Conseil et leur demander leur médiation dans cette grave situation ;
- informer, à l'occasion du Comité des Finances du 24.2.83, les Délégations des Etats Membres ;
- organiser une pétition à l'intention du Président du Conseil du CERN ;
- obtenir un calendrier de travail pour mise en oeuvre de l'organe de NEGOCIATION dès la réunion du Conseil du CERN de juin 1983.

Lors de sa prochaine réunion, le 3.3.83, le Conseil du Personnel tirera les conclusions de cette ultime tentative de conciliation.

★ ★ ★

Pour informer l'ensemble du Personnel, nous publions ci-après, les derniers courriers échangés sur ce sujet avec le Directeur Général. Dans les circonstances actuelles en particulier, afin d'éviter toute ambiguïté, nous avons tenu à fixer par écrit les positions respectives.

Professeur H. SCHOPPER
Directeur Général du CERN

Genève le 8 février 1983

Monsieur le Directeur général,

Le Comité Exécutif tient à vous faire part de son profond mécontentement à la suite de la dernière rencontre que vous avez eue avec les représentants de l'Association du Personnel au sujet de l'indice des traitements.

Le 15.12.1982, le Comité Exécutif a proposé au Conseil du Personnel de suspendre la grève après que vous ayez laissé entrevoir la possibilité d'obtenir un indice final de 4,2 à 4,3% ainsi que des jours de congé compensatoires.

Nos discussions avec les différentes Délégations nous ont permis de conclure qu'un compromis était possible, or, vous osez proposer un indice final de 3,8% sans réelle négociation avec l'Association du Personnel.

C'est pourquoi à défaut d'un accord d'ici là, le Comité Exécutif vous informe qu'il va proposer au Conseil du Personnel du 10.2.1983 un programme d'actions et dénoncer cette parodie de négociation.

Nous nous tenons à votre disposition jusqu'à mercredi soir 18h.00 pour tenter de régler ce conflit.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité Exécutif
Luit DE JONGE

To the
President of the
Staff Association
Mr. Luit DE JONGE
CERN

Professeur H. SCHOPPER
Directeur général
C E R N

Geneva, 9 February 1983

Genève le 15 février 1983

Dear Mr. De Jonge,

Following the long meeting of yesterday afternoon concerning the implementation of the 1983 index, I should like to confirm my position on this subject.

Taking due account of the guidelines given to me by Council on 16 December 1982 :

1. I will press for the acceptance by our Member States of the maximum salary increase of 3.5% on a year's basis as well as for its payment over only 11 months, resulting in an average salary scale indexation of 3,82%.
2. Following earlier consultation with your representatives, the calculated index will be applied to the allowances and other personnel expenditure not directly related to salaries.
3. As a compensation for the difference between calculated and granted salary indices for 1983, I will grant 3 days of exceptional leave in 1983. This will not constitute a precedent. As you know, the salary level for 1984 will be determined on the basis of the periodic review started last month.
4. On your request, I will raise in the Committee of Council on 25th February the issue of direct formal contact between the Representatives of the Staff Association and the official bodies of our organization. Although we had earlier last year agreed to formally open this discussion only in 1984 following the periodic review of financial employment conditions, I agree to try to hasten the process of re-defining the rôle of the Staff Association.

Herwig Schopper

Monsieur le Directeur général,

Suite aux propositions que vous avez formulées dans votre lettre du 9.2.83 concernant l'application de l'indice 1983, et à notre réunion de ce matin, nous résumons ci-dessous les différents points de vue exprimés :

1. Nous avons constaté :

- que jusqu'à ce jour, et malgré la proposition de l'Association du Personnel de décembre 1981, les représentants du Personnel n'ont toujours aucune possibilité de négociation ;
- que la méthode de consultation qui a été utilisée pour l'application de l'indice est jugée, par les représentants du Personnel, insuffisante et inefficace ;
- que nous analysons différemment la position des Etats Membres concernant la marge de manoeuvre dont vous disposez ;
- puisque les Etats Membres ne peuvent pas prendre l'engagement d'appliquer une méthode d'adaptation des rémunérations, une négociation annuelle est indispensable ;
- pour l'Association du Personnel les conditions ne sont pas remplies pour poursuivre les travaux du C.E.C.

2. Nous sommes convenus :

- de la nécessité de mettre en place un mécanisme de négociation avec les Etats Membres ;
- de demander au Président et aux Vice-Présidents du Conseil de l'Organisation de préparer, en collaboration avec l'Association du Personnel et la Direction, une proposition à propos de ce mécanisme ;
- de proposer au Comité du Conseil le calendrier suivant :
 - . 1ère discussion au Comité du Conseil du 25 février 1983 sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de négociation ;
 - . approbation d'un mécanisme de négociation avant la décision du prochain budget ;
- de votre actif soutien quant à cette proposition auprès du Conseil de l'Organisation.

3. Nous avons pris note de vos propositions finales :

- pour un indice des traitements de 3,82% appliqué à partir du 1.2.83 ;
- pour l'application de l'indice calculé, soit 4,85%, sur les allocations familiales ;
- pour 3 jours de congés compensatoires pour 1983.

4. Nous demandons :

- la présentation, par vous-même, de notre point de vue sur l'indice et la possibilité de nous exprimer sur ce sujet au Comité des Finances du 24.2.83 ;
- la compensation intégrale et définitive de la perte du pouvoir d'achat sous forme de jours de congés statutaires ;
- d'ajourner les travaux du C.E.C. jusqu'à la mise en place de ce mécanisme.

Sauf désaccord de votre part quant à son contenu, cette lettre sera portée prochainement à la connaissance de l'ensemble du Personnel.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Pour le Comité Exécutif
Luit DE JONGE

CLUBS

GAMES CLUB - BRIDGE SECTION

The results of last week's duplicate were :

1st	E. LUCHMANN and W. SIMON	63%
2nd	N. BOYLE and G. CAMERON	59%
3rd	J. LAU-HANSEN and N. LAU-HANSEN	58%
4th	R. McCREADIE and A. SMITH	52%

Please send to D. KEMP/SPS

I will be playing Wednesday 23rd February

Name :Partner :

Tortella's canteen - 7.55 p.m. sharp
Everybody welcome

RUGBY CLUB

Mardi 22 février 1983 à 18h.30

. Entraînement.

Mercredi 23 février 1983

- . L'Equipe I du R.C. CERN sera présente au Grand Théâtre pour "l'hommage aux Champions Suisses" cérémonie traditionnelle organisée par le Service des Sports de la Ville de Genève".

CLUB DE TENNIS DE TABLE

Comme les années précédentes à la même époque, j'ai le plaisir de vous envoyer un bulletin d'inscription pour le Championnat genevois de tennis de table 1983.

Celui-ci se déroulera à partir du 18 avril 1983 jusqu'au début du mois de juin.

Les catégories seront les suivantes :

- . 1ère série : A & C / ou B & B / ou classement inférieur
- . 2ème série : B & D / ou C & C / ou classement inférieur
- . 3ème série : C & non lic. / ou D & D ou classement inférieur
- . 4ème série : les joueurs n'ayant jamais été licenciés.

En principe, les matches auront lieu le lundi (4ème série), le mardi (1ère série) et le mercredi (2ème et 3ème séries).

Début des matches : 18h.30 (w.o. à 19h.).

La finance d'inscription est de Frs. 5.- par joueur. Des amendes peuvent venir s'ajouter à cette finance d'inscription selon le règlement corporatif.

Délai d'inscription : 3 mars 1983

Renseignements et inscriptions : Hubert MULLER/HS
Tél. 2157.

NOM, Prénom :

Div. :Tél. :

Classement :

Partenaire

NOM, Prénom :

Div. :Tél. :

Classement :

CINE CLUB

HOMMAGE A FRANCOIS SIMON

- . 24-25 février 1983

"CHARLES MORT OU VIF" un des premiers films de Alain Tanner avec François Simon. Prix de la Semaine de la Critique à Cannes en 1969, Grand Prix de Locarno en 1969.

Premier temps : Charles-qui-ne-parle-pas ; il paie de son silence 50 ans de confort suisse.
Deuxième temps : Charles-qui-parle. Un peu par hasard (mais était-ce un hasard ?) fait ses confessions aux téléspectateurs.

Troisième temps : Charles-qui-a-parlé, Charles-exorcisé. Charles qui disparaît. Il est irrécupérable. Il faut recourir au détective à l'avocat, au psychiatre.